

**Opinion écrite de l'Association des architectes paysagistes du
Québec**



Présentée à l'Office de consultation publique de Montréal

**Relativement au projet d'aménagement de l'îlot central du
Technopôle Angus**

20 Avril 2017

Créée en 1965, l'Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ) a pour mission la promotion de l'architecture de paysage et la valorisation du paysage en milieux naturel et construit.

L'AAPQ est une corporation professionnelle constituante de l'Association des architectes paysagistes du Canada (AAPC-CSLA) et de la Fédération internationale des architectes paysagistes (FIAP-IFLA). Forte de ses 680 membres, l'AAPQ rassemble, depuis plus de 50 ans, des cohortes de professionnels formés au niveau universitaire (baccalauréat et maîtrise spécialisés en architecture de paysage) afin de faire émerger une meilleure compréhension de la question du paysage dans ses diverses sphères d'application.

Au carrefour de l'aménagement et du design, l'architecture de paysage est une spécialité professionnelle intervenant sur les espaces extérieurs. Du plus petit jardin résidentiel à la planification d'une région entière, l'architecture de paysage fait appel à la sensibilité, la compétence technique et la créativité pour le bien-être de la collectivité. En répondant aux besoins (social, économique et environnemental) de la population, l'architecture de paysage est un acteur de premier plan dans le développement durable.

AVIS SUR LE PROJET DE L'ÎLOT CENTRAL DU TECHNOPÔLE ANGUS

L'Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ) transmet par la présente à l'Office de consultation publique de Montréal une opinion à l'égard du projet sur l'îlot central du Technopôle Angus, actuellement en consultation.

Depuis de nombreuses années, l'AAPQ œuvre à convaincre les donneurs d'ordres publics et privés à l'importance d'intégrer l'architecture de paysage en amont à la réalisation des projets de développement. Cette approche permet non seulement une meilleure planification des projets mais assure aussi une intégration des principes de développement durable dans l'ensemble du processus de réalisation.

Le projet de planification d'un écoquartier au cœur du Technopôle Angus a suscité un vif intérêt de la part de notre organisation ainsi que celle de l'Association des architectes paysagistes du Canada (AAPC-CSLA). D'ailleurs en 2016, le projet a obtenu le Prix national (Planification et analyse-conception à grande échelle).

Issu d'un rigoureux processus de design intégré, le projet de développement mixte d'un site autrefois industriel se démarque par son innovation en termes de planification urbaine durable, appliquée aux bâtiments, systèmes écologiques, infrastructures et espaces extérieurs.

Le projet propose un milieu de vie exceptionnel au sein d'un vaste îlot vacant (36 968 m²) situé au centre du grand projet de développement du Technopôle Angus sur un site historiquement industriel de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie à Montréal. Il illustre l'application des meilleures pratiques de planification urbaine durable et écologique dans ses divers aspects : gestion écologique des eaux, efficacité énergétique, résilience, intégration sociale, et rentabilité économique.

COMPOSANTES PAYSAGÈRES ET TISSU URBAIN INTÉGRÉS

De notre point de vue, le tissu urbain environnant incorpore des composantes paysagères significatives qui sont à la base du concept paysager: mise en lumière du talus ferroviaire et établissement d'une liaison avec le parc Jean-Duceppe. En plus de représenter un potentiel de connexion cyclable à l'échelle de la ville, le talus constitue un réservoir significatif de biodiversité. Sa mise en relation avec le parc motive la création de connexions vertes sous forme de corridors écologiques de 15m de largeur traversant le site du sud au nord, permettant la circulation des piétons, de la faune et la flore urbaine.

La contribution des architectes paysagistes dans ce projet est significative. Elle a permis de convaincre l'équipe de réalisation d'étendre le projet au-delà des limites initiales du site pour faire rayonner des composantes caractéristiques d'intérêts paysagers, tout en bonifiant l'encrage du projet à la ville et au quartier.

Dans la perspective de favoriser l'appropriation du site par les usagers, une typologie d'espaces extérieurs est imaginée. Un réseau d'espaces collectifs est composé d'une rue partagée, deux places publiques, une promenade plantée et un boisé en cœur d'îlot. Des corridors écologiques interconnectés donnent accès aux bâtiments résidentiels et d'emploi. Des cours intérieures destinées à l'usage exclusif des occupants des différents édifices et de leurs visiteurs contribuent à forger un sentiment d'appartenance à l'échelle du bâtiment.

Deux concepts de plantation innovateurs sont développés, soit le paysage comestible et la biodiversité. Le projet établit un programme d'entretien lié à la participation d'organismes communautaires locaux instaurant diverses activités (sensibilisation, éducation, fêtes des récoltes, etc.), support d'animation du lieu et vecteur de lien social.

DÉVELOPPEMENT D'UNE APPROCHE MULTIDISCIPLINAIRE INTÉGRÉE

Une stratégie exemplaire de la gestion des eaux de ruissellement a été développée conjointement avec des ingénieurs civils afin de concevoir un réseau de bassins de rétention principalement en surface, capable de surpasser les exigences municipales réglementaires.

Une première phase des quatre phases de réalisation, nommée la place Léopold Beaulieu a été inaugurée en septembre 2015 et s'avère un franc succès. Cette phase applique et met en place les principes d'aménagement du plan directeur, tout en jouant le rôle de gage d'appropriation des prémices du projet par la population.

En terminant, nous tenons à souligner l'implication continue des architectes paysagistes dans les sessions de travail, conjointement à l'équipe multidisciplinaire de professionnels consultés (ingénieurs, architectes, chercheurs, représentants de l'arrondissement). Par sa participation en amont du processus de projet, la discipline de l'architecture de paysage a grandement contribué à l'établissement du fondement des principes de design, en introduisant des notions de perméabilité

et de connectivité de la structure urbaine liée aux usagers ainsi qu'à la faune et la flore impliquées. Ces notions ont donné lieu à la création d'un réseau d'espaces publics de dimensions, de caractère, de valeur écologique et de programmation, taillé sur mesure pour tirer profit du maximum des potentiels du lieu. Un gage de succès pour l'avenir.

Nous tenons à vous remercier pour l'attention que vous porterez à notre opinion dans le cadre du processus de consultation.